

244 - LE LUYER - 27 02 2019 - 09H07

Sujet: [INTERNET] Enquête publique Projet Éolien Mailhac sur Benaize

De : Simon Le Luyer <simon.leluyer@eleves.ensc-rennes.fr>

Date : Wed, 27 Feb 2019 09:07:29 +0100 (CET)

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête et de Messieurs les commissaires enquêteurs

Je connais bien la région, mes grands-parents chez qui je venais enfant m'ont fait découvrir le dolmen, Bouéry et maintenant je reviens à l'occasion de réunions familiales et aussi avec mes amis dans le gîte de ma grand-mère.

Je m'oppose à l'implantation d'un parc éolien dans le bois de Bouéry.

- Les études d'impact ont été réalisées par des sociétés sélectionnées et payées par le promoteur lui-même. Quel crédit peut-on accorder à ces études ? Il est évident que leurs conclusions minimisent l'impact environnemental du projet. Comment en serait-il autrement vu leur coût pour le promoteur ? Elles doivent forcément aboutir pour assurer un retour sur investissement. Un industriel n'est pas un philanthrope.

- Pourquoi ce projet n'est-il pas rejeté alors que les autorités gouvernementales et scientifiques comme la DREAL, la MRAE ou le CSRPN s'opposent aux projets éoliens en forêt car trop impactant par nature ? De plus, des associations reconnues comme la LPO, GMHL ou la FNE appuient ces avis alors même qu'elles ne sont pas radicalement opposées à l'éolien en général. C'est bien l'implantation en forêt et en milieu riche en biodiversité qui est contradictoire avec l'éolien et c'est totalement le cas pour le bois de Bouéry.

- Ma grand-mère tient un gîte de France situé à 900m du Bois de Bouéry sur le hameau de Monbrugnaud. Les locataires qui viennent passer des vacances à ce gîte sont avant tout séduits par la belle et riche nature et la campagne de la région mais qui veut venir se reposer à proximité d'un parc éolien ? Ce gîte de France constitue pour elle un revenu complémentaire à sa modeste retraite. Ce projet la menace de ne plus être en mesure d'entretenir son patrimoine. Ma grand-mère a-t-elle moins de droits que les propriétaires de parcelles recevant des éoliennes alors qu'aucuns n'habite la commune ?

Alors qu'il faudrait réduire drastiquement notre consommation d'énergie, on en produit toujours d'avantage. Et dans le cas présent, c'est au détriment de la biodiversité d'une forêt. Ce projet est une fuite en avant justifiée avant tout par des intérêts financiers alors que la question écologique est primordiale et ne peut pas être prise à la légère. J'ai 23 ans et c'est moi et mes enfants qui subirons les effets dévastateurs de cette politique irresponsable. Ce développement soit disant durable détruit encore davantage. Où est la logique écologique ?

En espérant avoir attiré votre attention sur les dangers de ce projet, je vous prie de recevoir, Messieurs les commissaires enquêteurs, l'expression de sentiments respectueux.

Simon Le Luyer, 42 avenue de la concorde , 91400
Orsay